

Envoi : 10/07/2017  
Réception par le Préfet : 10/07/2017  
Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-7-6-4

Séance du vendredi 7 juillet 2017

### **SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD 2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 24 mars et 5 mai 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2017 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un montant total de subventions de 96 773 €, les opérations suivantes:

Commune d'ORBEY: 1 opération d'alimentation en eau potable (acquisition d'équipements de prélocalisation des fuites) représentant 11 338 € HT de travaux et 3 968 € de subvention (taux de 35 %).

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 31 dispositifs d'assainissement non collectif) représentant 328 680 € HT de travaux et 65 736 € de subvention (taux de 20%).

SIAEP de la Vallée de la Doller : 1 opération d'alimentation en eau potable (acquisition d'équipements de prélocalisation des fuites) représentant 70 200 € HT de travaux et 14 040 € de subvention (taux de 20%).

Commune de KIFFIS : 1 opération d'alimentation en eau potable (mise en place d'une bache tampon sur la source Moosmatten) représentant 37 226 € HT de travaux et 13 029 € de subvention (taux de 35 %).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité